



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
http://www.sies.fr

Fédération Autonome de l'Education Nationale

PROMOTION DE GRADE : HORS CLASSE DES CPE 2014 ÉLÉMENTS DU BARÈME 2014

Éléments du barème : Bulletin Académique n° 621 du 27 Janvier 2014 téléchargeable sur www.siaes.com

Parcours et carrière échelon au 31/08/2014	CPE classe normale	10 points au 7 ^{ème} échelon, 20 points au 8 ^{ème} , 30 points au 9 ^{ème} , 40 points au 10 ^{ème} et 70 points au 11 ^{ème}
	CPE bi-admissibles	20 points au 7 ^{ème} échelon, 30 points au 8 ^{ème} , 40 points au 9 ^{ème} , 70 points au 10 ^{ème} et 80 points au 11 ^{ème}
	Ancienneté dans l'échelon	5 points supplémentaires si 3 ou 4 ans d'ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon 10 points supplémentaires si 5 ans ou + d'ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon
	Mode d'accès au 11 ^{ème} échelon	10 points si passage au choix ou grand choix au 11 ^{ème} échelon
Notation	Note administrative sur 20 multipliée par 5	Maximum = 100 note au 31/08/2013
Qualifications et compétences, parcours et investissement professionnel, implication dans la vie de l'établissement	Niveau de qualification Titres et diplômes (non cumulables entre eux) acquis au plus tard le 31/10/13	CPE - Certifiés - EPS : Bac + 4 (maîtrise) : 6 points Bac + 5 (DEA, DESS, Master) : 8 points Bac + 8 (Doctorat) : 10 points PLP : Bac + 2 ou + 3 : 5 points Bac + 4 (maîtrise) : 6 points Bac + 5 (DEA, DESS, Master) : 8 points Bac + 8 (Doctorat) : 10 points
	Avis chef établissement et corps d'inspection voir ci-dessous appréciation et points Recteur (de 0 à 80 points) voir ci-dessous	
Affectation en établissement ZEP, APV, Ambition réussite		10 points si au moins 5 années d'exercice continues en ZEP (au 31/08/2014) à condition d'y être encore en poste.

Appréciation et points Recteur :

EXCELLENT (80 points)
REMARQUABLE (65 points)
TRES HONORABLE (50 points)
HONORABLE (35 points)
SATISFAISANT (20 points)
INSUFFISANT (0 point)

Le Recteur arrête son appréciation en CAPA après avoir recueilli les avis des chefs d'établissement et du corps d'inspection (pas d'automatisme).

Avis formulés par les IPR et par les chefs d'établissement :

TRES FAVORABLE / FAVORABLE / SANS OPPOSITION / DEFAVORABLE

Quota de 20 % d'avis « Très Favorable » par évaluateur et par corps. Les avis modifiés défavorablement doivent être littéralement motivés. Les avis « Très Favorable » et « Défavorable » doivent être accompagnés d'une motivation littérale.

Les responsables et les Commissaires Paritaires du S.I.A.E.S. - FAEN sont à votre disposition.

Responsables PLP : Eric PAOLILLO - Virginie VITALIS

Agrégés : Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Denis ROYNARD **Coresponsable Agrégés :** Marie Françoise LABIT

Certifiés : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VERNEUIL (VOIRIN)

Co responsables Certifiés : André BERNARD - Jean Paul GARCIN - Thomas LLERAS

Responsables EPS : Jean Luc BARRAL - Christophe CORNEILLE

Secrétaire Général, délégué au Rectorat tous corps : Jean-Baptiste VERNEUIL

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

1^{ère} Secrétaire adjointe, responsable TZR : Fabienne CANONGE

04 42 30 56 91 fabienne.canonge@siaes.com